

NOTES BIOGRAPHIQUES

1947

1

SUR

ODILON DESMARAIS

PAR

A. M. BEAUPARLANT



ST-HYACINTHE, 1907  
" L'IMPRIMERIE YAMASKA ",  
EDITEUR.

PRESSES DE "L'IMPRIMERIE YAMASKA."

DRESSIN DE NAP. SAVARD, D'APRES UNE PHOTOGRAPHIE.

ODILON DESMARAIS



*Je dédie ces quelques notes biographiques à la famille et aux ex-constituants de celui qui fut pour moi — et pour tant d'autres — un de ces amis qu'on regrette et qu'on n'oublie pas.*

*A. M. B.*

B.C.

1907

30

PL

OCDD

## NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR

# ODILON DESMARAIS

---

Le 18 mai 1904, un homme succombait à une syncope de cœur, dans son jardin de Trois-Rivières.

Sa vie avait été agitée. Sa fin fut la plus paisible qu'on puisse souhaiter. On pourrait presque dire qu'il cessa de vivre plutôt qu'il ne mourût. — La mort avait beaucoup de chances de le rencontrer dans son jardin, il y allait souvent.

Cet homme avait 50 ans. Il avait été, simultanément ou successivement, journaliste, tribun, avocat, échevin, homme politique, magistrat. Par droit de qualités, de talents, de vertus, il fut honorable toujours, bien que ce titre ne lui fut, selon l'usage, officiellement acquis qu'à son élévation à la magistrature. Il représenta le comté de St-Hya-

cinthe, à Québec, et la division St-Jacques de Montréal, à Ottawa.

Les hommes, de quelque envergure qu'ils soient, connaissent, en général, le succès et les revers. Il en fut ainsi pour lui. L'on doit même ajouter que ses succès, tout en étant réels et retentissants, restèrent en deça de ses qualités.

Le nom de cet homme est Odilon Desmarais, généralement connu dans la province dès 1872 et, depuis, au Canada et aux Etats-Unis.

Il naquit le 28 février 1854, à Joliette, où son père, Jean-Baptiste Desmarais, occupait une position de confiance. Sa mère, née Beauchamp, appartenait à une famille de patriotes de 37.

Il fit ses études au collège de sa ville natale, d'où il sortit en 1872, pour aller prendre ses cours de droit à Montréal, en suivant le bureau de sir Alexandre Lacoste, aujourd'hui juge-en-chef de la Cour d'Appel et alors chef de l'un des bureaux professionnels les plus importants de la métropole.

Le patron et le clerc n'avaient pas les mêmes opinions politiques, et il leur arrivait parfois de quitter le bureau à peu près en même temps pour aller prêcher leurs théories respectives.

Dès le début de sa cléricature, Desmarais fut un homme de husting.



La manière dont on l'avait accueilli, un jour, à St. Barthélémi, dans le comté de Berthier, resta longtemps gravée dans sa mémoire, sans que cette réminiscence comportât cependant aucun élément de rancune. Le chef libéral, à qui il avait mission de s'adresser, le reçut avec une réserve qui alla jusqu'à la froideur.

Quand il vit ce jeune homme, (Desmarais avait alors 21 ans) maigre, presque chétif et particulièrement pâle, il ne put réprimer certain mouvement de protestation contre le choix du comité de Montréal. " Savait-on, à Montréal, que c'était à McConville et Martel, de Joliette, que nous avons à faire face, ici, aujourd'hui ?" lui demanda le chef libéral. " Je les connais, " répondit simplement et sans fanfanterie Desmarais, toujours un peu obsédé, dans ses rapports privés, d'une certaine timidité que son discours public, si dégagé et si alerte, ne laissait pourtant pas soupçonner. " Venez toujours vous mettre dans mon banc, " lui dit le chef, du ton le moins réconfortant du monde.

La messe terminée, on se rendit au husting. MM. McConville et Martel y représentaient le parti conservateur.

— Nous allons avoir la réplique, proposèrent ceux-ci.

—Comme vous voudrez, répondit simplement Desmarais.

Il n'avait pas fini de prononcer ces mots, que le chef libéral et autres amis avaient fait irruption sur l'estrade. " N'allez pas leur abandonner la réplique, " lui crie-t-on, du groupe des survenants ; vous êtes seul, et ils sont deux. "

—Convenez que c'est un peu mon affaire, répliqua le jeune joueur impatienté.

Et la discussion commença.

Contrairement à la plupart de nos combattants du forum, Desmarais tenait assez peu à la réplique, quand la convention assignait d'abord à l'adversaire un temps assez considérable pour l'obliger à prendre position sur les questions principales, et quand cette même convention le protégeait contre les faits nouveaux, en lui permettant d'intervenir dans le cas où l'on aurait voulu en introduire en réplique. A cet avantage de la réplique, il préférerait celui d'opérer sans interruption. Comme bien des hommes puissants, il comptait que, quand il aurait fait tout d'une pièce ce qu'il avait à faire, le combat ne pourrait se rétablir sur le même terrain à l'avantage de l'adversaire.

Dans cette rencontre de St. Barthélémi, comme dans bien d'autres qui ont marqué ses premières années, Desmarais écouta ses adversaires les bras croisés, (au grand désespoir des libéraux témoins de cette apparente imprévoyance), et ne parla vir-

tuellement qu'une fois. Quand il descendit du husting, le résultat de la rencontre était fixé. Les libéraux et la portion jusque là indécise de l'assemblée avaient sur les questions du jour pris une position d'où aucune réplique ne pouvait les tirer. Chez le chef libéral en question et chez les amis de l'endroit, la réserve et la froideur avaient fait place à la confiance absolue et à l'enthousiasme. C'était à qui presserait la main du jeune tribun et l'accompagnerait de plus près. On ne voulait pas qu'il quittât le comté avant la fin de la lutte. On lui demandait pardon de l'accueil et des allures hésitantes de la première entrevue. " Vous avez simplement démontré que vous vous intéressiez à votre parti et à votre pays avec ardeur et vigilance, et vous ne méritez en conséquence que des félicitations, " observa bienveillamment Desmarais.

Un jeune homme dévoué jusqu'à l'ardeur était venu le recevoir au débarcadère du bateau, à Berthier, pour le conduire à cette assemblée de St. Barthélémi. C'était M. L. A. Plante qui devint plus tard l'un de ses plus zélés électeurs dans le comté de St. Hyacinthe, et qui y vit encore.



“ Quand j'étais avec A. E. Poirier, (aujourd'hui recorder à Montréal) et Ernest Tremblay (qui devint traducteur au Hansard à Ottawa et dans la suite employé permanent à Québec), disait avec un certain plaisir Desmarais, en rappelant ses premières campagnes, nous étions passablement indifférents sur la personnalité des adversaires que les évolutions de la lutte pouvaient amener contre nous. ”



C'est au cours de ces premières campagnes, de la lutte Globensky-Prévost, (ce dernier père de l'hon. Jean Prévost), dans Deux-Montagnes, que Mercier connut Desmarais et le remarqua.

Pendant la lutte, le fameux Charles Thibault leur servit, un jour, dans la paroisse de St. Placide, un discours d'ouverture de trois heures et vingt minutes. Les conservateurs, à la tête desquels était Thibault, et les libéraux représentés par Mercier et Desmarais, n'avaient pu s'entendre sur les conditions de la discussion. Thibault, prenant ainsi

possession du husting sans être aucunement limité, s'avisait, en toute apparence, de fatiguer la foule, afin de la soustraire ainsi à l'influence de la parole de ceux qu'il savait devoir lui succéder, et, au moyen de sa remarquable façon de parler et de sa voix particulièrement sonore et vibrante, il réussit à l'intéresser suffisamment pour la tenir silencieuse et attentive pendant plus de trois heures. Loin de déconcerter Mercier et Desmarais, ce procédé,—dont on discuta fort la loyauté,—de la part du rusé tribun, leur inspira une verve particulière qui leur fit remporter à cette assemblée même un avantage marqué.



Desmarais était un des hommes à qui Mercier hésitait le moins à remettre le sort d'une assemblée. " Il est bien fort, ce Desmarais, sur une foule, " disait Mercier, pour apprécier en quelques mots son jeune ami.

Il avait des images d'un effet particulier.

Chapleau parlant à St-Hilaire, au pied de la montagne du même nom, avait fait une description superbe de ce remarquable point géographique, en même temps que des trois beaux comtés de Rouville, St-Hyacinthe et Verchères qui l'entourent.

Il y joignait naturellement un éloge pompeux des candidats de ces circonscriptions qui avaient confiance en lui comme premier ministre de la province de Québec, position que le grand tribun conservateur occupait alors.

Desmarais qui avait à lui répondre—et il aimait surtout à avoir affaire à un adversaire redoutable—le compara au Tentateur transportant le Christ sur la montagne et lui offrant, s'il voulait l'adorer, les immenses royaumes s'étendant à ses pieds.



Ceux qui ont été témoins de l'ardeur, du désintéressement, de la générosité de Desmarais pour ses chefs et ses amis politiques, ont dû regretter particulièrement la modicité de la somme d'obligance ou même de justice qu'il obtint de certains d'entre eux. En revanche, les principaux hommes de son parti, Laurier et Mercier, plus tard Brodeur et Lemieux, et nombre d'amis politiques, notamment de St-Hyacinthe, l'ont toujours traité avec tous les égards dus à la constance et à l'efficacité de son dévouement. Peu de ses contemporains, au reste, ont pu ne pas constater, avec un certain sentiment pénible, que cet homme n'a jamais réellement goûté le repos.

Desmarais fut fait avocat en juillet 1876. C'est quelques jours plus tard que Mercier lui proposa la société de son bureau de St-Hyacinthe.

C'est à Trois-Rivières, où il devait un jour être juge, qu'en 1877 il unit sa destinée à la digne épouse qui lui survit avec ses deux fils, Henri, médecin, Jules, avocat, et sa jeune fille Rita.



Si chez Desmarais tribun perçait toujours le raisonneur, l'avocat, chez Desmarais avocat perçait aussi le tribun, l'homme parlant avec ardeur, presque de l'enthousiasme, pour persuader en même temps que pour convaincre. A l'entendre s'adresser même aux cours exclusivement civiles, on eut dit que le tribunal se composait, non-seulement d'un ou de quelques juges, mais aussi de quelques jurés, d'un peu de foule. Si la voix froide de certain juge l'interrompait alors, il se produisait ce qui se produit d'ordinaire dans un foyer d'incendie soumis à pareille opération, suspension momenta-

née, puis redoublement d'ardeur. Quel que fut le résultat du procès, le client était toujours satisfait et épris même d'une certaine fierté. Desmarais va gagner, pensait-on généralement en l'entendant plaider. Mercier et le juge Fontaine, qui furent deux puissants avocats, aimaient à associer Desmarais à certaines causes auxquelles ils attachaient un intérêt particulier.

Il eut naturellement des rivaux au point de vue respectif de l'argumentation, du raisonnement, de la diction, de l'action, de la promptitude à parer à une objection surgissant à l'improviste, de l'aptitude à trouver toujours à un point obscur ou équivoque un aspect clairement ou particulièrement acceptable, mais il en eut peu au point de vue de la réunion de ces puissants avantages.

Sa plaidoirie, précise sur chaque point, couvrait intégralement une cause. Il ne laissait rien d'exploré et, quand il avait dit son dernier mot, on se demandait s'il pouvait être ajouté quelque chose au soutien des mêmes prétentions.

Il était à l'enquête ce qu'il était à la plaidoirie : présence d'esprit constante et, à chaque mouvement, prise de position sur-le-champ. Le témoin systématiquement hostile n'avait pas de répit. Le feu roulant était alors le mode d'interrogatoire subi. Et jamais une observation de l'adversaire ne restait sans réplique.

Il défendait un jour un client poursuivi par une

maison, juive et le défendeur était à subir un interrogatoire dirigé de concert par les trois avocats de la société demanderesse. “ Le défendeur est sur ses gardes, ” observa l’un des avocats de la poursuite. “ Il peut l’être aussi, entouré, comme il l’est, de trois avocats et de quatre Juifs, ” fut immédiatement la réplique de Desmarais.



Il eut des causes retentissantes et des causes à effet particulier.

L'affaire Demers, par exemple, restera l'une des plus saillantes des annales judiciaires du pays. L'accusé subit deux procès. Dans le premier, les jurés ne purent s'accorder, quatre jurés anglais opinant pour la condamnation, dans cette affaire capitale. Au second procès, les 12 jurés conclurent à l'acquittement.

Demers n'avait pas d'argent. Desmarais venait d'être ruiné financièrement en même temps que politiquement par le coup d'Etat Angers. Un seul de ces procès dura une trentaine de jours, en dehors de toute la période des préparatifs. A ces fins la couronne avait à sa disposition le trésor provincial ; la défense ne pouvait compter que sur le zèle individuel. L'opinion publique était préjugée par

l'aspect mystérieux de l'affaire et de longs commentaires de presse. Le juge président au procès, comme le ministère public, avait appartenu au parti politique opposé à celui de la défense, Desmarais s'endetta et passa des nuits à son bureau. Demers fut enfin acquitté.

A l'issue de ce double procès, au cours duquel le juge qui y présida s'était montré convaincu de la culpabilité, ce juge même invita l'avocat de la défense à venir le voir et lui dit : " Monsieur Desmarais, vous avez la taille des grands avocats de n'importe quel pays. "

Peu de temps après il défendait un nommé Cartier, accusé de vol. Les jurés l'acquittèrent. En les déchargeant le juge leur dit (ce dont, au reste, nous ne voyons nulle part la justification dans nos lois) : " Vous pouvez vous retirer, *après un verdict comme celui que vous venez de rendre.* "

Durant cette période de 1895 à 1901, époque de son élévation à la magistrature, il eut, successivement comme avocat de la défense puis comme avocat de la couronne, à conduire des causes nombreuses, et l'on ne mentionne qu'une seule exception à ses succès : ce fut dans un cas où la poursuite elle-même déclara n'avoir aucune preuve à l'appui de l'accusation.



Antérieurement, alors qu'il résidait à St-Hyacinthe, il faisait partie du 84<sup>ème</sup> bataillon. En qualité de quartier-maître, il alla avec ce bataillon camper au chef-lieu d'un district voisin. Un individu y était accusé d'obtention de marchandises sous de faux prétextes et avait vainement offert sa défense à plusieurs avocats qui l'avaient refusée, convaincus qu'il n'y avait pas de défense possible. Desmarais, requis dans ces circonstances, mais bien convaincu que l'absolu n'existe pas en loi, se rendit au greffe de la paix et examina l'affaire. Il découvrit que l'individu avait agi comme mandataire et non en sa capacité personnelle ni dans son propre intérêt, apparemment du moins. Il se rendit en Cour en habit militaire. Ce fut, sous plus d'un rapport, Auguste défendant son soldat d'Actium. L'accusé fut libéré sur le seuil même du procès.



Aussi longtemps que Desmarais eut la santé, il préféra la politique au barreau, les luttes du forum à celles du prétoire. C'est cependant l'avocat qui

chez lui refit la fortune de l'homme politique. C'est en parlant aux pairs de Demers qu'il s'attacha ses électeurs de la division St-Jacques, et leur inspira cet incomparable enthousiasme que l'éloquence de Chapleau avait été impuissante à faire surgir chez leurs pères en faveur de son chef sir George Etienne Cartier. Il eut en même temps le plaisir d'y venger son ami Poirier, certainement admiré pour la puissance de son éloquence, mais fatalement destiné à succomber sous les préjugés de l'époque où ce vaillant compagnon d'armes de Desmarais avait, dans l'ardeur de la jeunesse et du talent pourtant, subi un échec dans cette historique division de Montréal-Est.



Nous avons dit que Desmarais ne laissait jamais une objection sans réponse, non plus qu'une interruption sans riposte, une situation subitement créée sans en disposer sur-le-champ. Quelque temps après l'affaire Demers, parlant au Parc Sohmer en faveur de son ami McShane, candidat à la mairie de Montréal, il fut interrompu par un quelqu'un qui lui cria du milieu de la foule : " Vous devez être payé, vous, pour parler ainsi. " Et Desmarais de

répliquer à l'instant : " Monsieur, vous me parlez  
" de paiement. Je n'ai pas l'avantage de vous con-  
" naître ; je n'ai pas, non plus, le droit de suppo-  
" ser que vous avez pour parti pris d'être injuste.  
" Eh ! bien, avant de me juger ainsi, allez, deman-  
" dez à mon client Demers si j'ai toujours exigé  
" du paiement pour défendre une cause que je  
" croyais juste. Je vous souhaite de n'avoir ja-  
" mais besoin de mes services, mais si le sort vous  
" en voulait et que vous eussiez confiance en moi,  
" je ferai mon possible pour vous, et je vous déclara  
" re d'avance que je ne vous demanderai rien. "

Rarement les grandes foules de Montréal ont été aussi profondément remuées qu'elles le furent par Desmarais au cours de cette période de 1895-1901. Rarement aussi un homme y fut aussi populaire. Qu'il fut absent ou présent, on l'appelait avec persistance du sein des foules. Ce fut une brillante revanche que celle qu'il prit le 23 juin 1896 dans St-Jacques sur sa défaite du 8 mars 1892 dans St-Hyacinthe, défaite si pénible aux ardents libéraux de ce vieux château-fort, qui le suivirent de l'œil le plus attentif et le plus sympathique et dont plusieurs allèrent avec empressement l'aider dans son nouveau comté de la métropole.

On sait qu'après sa défaite dans St-Hyacinthe, tout en y conservant un bureau, Desmarais était allé hardiment se fixer à Montréal où il fut si efficacement secondé par M. N. Z. Cordeau qui, avec

son frère M. L. B. Cordeau, y a conservé l'un des plus prospères bureaux canadiens-français. Desmarais revenait à Montréal à 38 ans, aussi dénué d'argent et beaucoup plus d'illusions que lorsqu'à l'âge de 22 ans il y avait, en étant reçu avocat, ouvert son modeste bureau d'où Mercier était venu le tirer pour se l'associer à St-Hyacinthe. A cette époque les chuchottements flatteurs qu'il entendait sur son passage, à sa sortie des assemblées, tenaient lieu de tout, mais seize ans plus tard il fallait quelque chose de plus substantiel pour faire face aux besoins créés par les désastres de ce en quoi il avait cru. Le courage ne manqua pas cependant, et c'est en maître que le sympathique vaincu de St-Hyacinthe s'est relevé à Montréal.



Desmarais fut un homme. Ces quelques notes biographiques, fort incomplètes et bien peu ordonnées, paraîtraient en outre invraisemblables si nous n'y insérions aussi les reproches qu'il subit.

On le tenait pour un érudit universel, et on lui reprochait de l'indolence. C'était reconnaître implicitement, mais d'une façon particulièrement forte, ses remarquables aptitudes à s'assimiler toutes

sortes de connaissances. “ Si je pouvais changer de talent avec Desmarais, disait un jour un de ses confrères dont la carrière professionnelle et politique ne manqua pourtant pas d'éclat, je lui compterais sur-le-champ une soule de dix mille dollars, et, s'il acceptait, je ferais un meilleur marché que lui. ”

C'était deviser sur une hypothèse irréalisable, mais enfin celui qui tenait ce langage avait autrement attesté la sincérité de l'impression, de la conviction, qui le lui faisait tenir. Aussi Desmarais avait des connaissances particulièrement enviabiles, non-seulement en droit, civil, criminel et parlementaire, en jurisprudence et en économie politique, mais en médecine, en physique, en chimie, en littérature, en histoire, en philosophie, en théologie, en tout ce qui peut jeter de la lumière sur les origines de l'homme, sa vie en société et ses destinées, et sur les motifs des actions humaines. Peu d'hommes de son pays ont connu autant que lui les raisons de la propagation et de la disparition totale ou partielle de certaines doctrines, les causes de la prospérité et de la décadence des états et des sociétés.

Desmarais ne put cependant guère appliquer ses aptitudes et ses connaissances à la politique administrative, à l'action.

La partie de sa carrière, où ses forces physiques et sa puissance au travail pouvaient le plus favori-

ser son élan, s'écoula à St-Hyacinthe, centre important où plusieurs, plus âgés que lui, avaient aussi des titres à la députation. Ce n'est qu'à 36 ans qu'il fut élu dans St-Hyacinthe pour l'Assemblée Législative de Québec. A cet âge un Romain célèbre, pourtant bien avancé dans l'accomplissement de sa carrière, avait pleuré en disant : " A mon âge Alexandre avait conquis le monde. " Le fait est qu'à 36 ans bien des acteurs des grands drames politiques ou sociaux avaient rempli leur rôle. Il ne fit d'ailleurs qu'une session de quelques semaines à Québec. Il fut l'une des victimes du coup d'Etat Angers qui eut peut-être des conséquences plus cruelles encore pour son auteur que pour ses victimes.

Les victimes sont disparues ou se sont relevées, l'auteur est resté écrasé.

Desmarais fit cependant, à la séance du 7 novembre de cette session de 1890, sur l'adresse en réponse au discours du trône, un discours remarquable, non pourtant sous le rapport du débit, point de vue auquel l'orateur ne soutint pas toute sa réputation, mais sous le rapport de la substance, de la hardiesse des idées, de la largeur de vues, de la façon heureuse dont il a disposé des sujets traités et justifié la politique annoncée par le gouvernement.

La lutte à la suite de laquelle il était entré à l'Assemblée Législative est l'une des plus chaude-

ment contestées dont les élections canadiennes offrirent le spectacle, et elle mérite une mention spéciale.

Il l'emporta par 315 voix de majorité sur son adversaire Edouard Malette.

Celui-ci n'était pas un homme ordinaire. Jamais, croyons-nous, le comté de St-Hyacinthe, théâtre pourtant de vieilles luttes célèbres, ne vit pareille rencontre. Dessaulles, Sicotte, Bachand, Kierkoski, Mercier, Bernier, Blanchet, furent, chacun dans son genre, de très-forts joueurs de la tribune, mais aucun d'eux n'a, comme Desmarais, eu à faire face à un adversaire de la force d'Edouard Malette.

Petit de taille, faible de santé, atteint d'une maladie, la phtisie, qui ne pardonne pas, celui-ci n'avait que ces désavantages, au reste considérables, à regretter. Sens logique saisissant et impitoyable, voix sonore, impressionnante et tour-à-tour alerte et sympathique, riposte toujours prête, souvent maligne, toujours puissante, il livra des assauts auxquels seules les incomparables répliques de Desmarais pouvaient offrir une résistance adéquate. Desmarais avait une puissance d'enlèvement de foules à laquelle la faiblesse physique de Malette ne lui permettait pas d'aspirer, mais l'un et l'autre de ces puissants combattants étaient de force à conserver respectivement leurs partisans sans pouvoir s'entamer, parce qu'ils avaient affaire l'un à l'autre. Aussi

ce chiffre de 315 était bien la majorité normale du comté dans des conditions ordinaires. Sous bien des rapports, ce fut la lutte de Papin contre Siméon<sup>n</sup> Morin. Desmarais l'emporta dans St-Hyacinthe comme Papin l'avait emporté dans l'Assomption.



Chez quelques-uns sur qui il avait le droit de compter, Desmarais connut l'ingratitude dans la lutte suivante, celle du 8 mars 1892, à l'issue de laquelle il fut défait par le Dr. Cartier. Il fit cette lutte dans des conditions bien rares, bien exceptionnelles. Ceux de ses adversaires qui étaient aptes à percevoir l'étrangeté de ces situations, circonstanciées, transitoires, mais contre lesquelles il n'est pas donné à l'homme de réagir, quelles que soient ses ressources, laissèrent percer à son égard des sympathies bien significatives.

Le fameux tribun Cornellier, entre autres, alors encore dans toute sa force, eut des envolées d'un ordre supérieur dans le pittoresque rapprochement qu'il faisait entre le caractère et la valeur de Desmarais, et les circonstances injustes qui l'étreignaient.

Il eut plus d'une fois à réprimer l'idée d'aller

résolûment au-devant de la défaite, mais en se procurant la satisfaction d'exposer la situation intime telle qu'elle était.

Sa défaite ne fut pas l'œuvre de l'ennemi.

Ces notes n'ont pas pour but les récriminations, encore moins l'agression, il n'y a pas lieu de repartir ici les responsabilités. Qu'il suffise de dire qu'elles ne doivent pas être chargées au compte de Desmarais.

Cette défaite qui était grosse de conséquences pour lui l'affecta profondément. C'est même à cette époque qu'on assigne l'origine de l'affection cardiaque qui finit par l'emporter.



L'année qui suivit sa défaite, en dépit des intrigues qui tendaient à l'écartier, il fut, grâce à l'appui d'amis restés fidèles et à l'élan désintéressé et irrésistible de la jeunesse, délégué à la grande convention libérale d'Ottawa par la voie de laquelle Sir Wilfrid Laurier, comme en certaines circonstances un général avant la bataille, avait cru devoir consulter son parti pour livrer le mémorable assaut du 23 Juin 1896 qui fut si brillamment victorieux. Desmarais y parla en français avec la verve de ses

jeunes années. Il suggéra des articles de programme et en appuya efficacement d'autres. Son discours eut un effet marqué. " Vous avez empoigné nos amis Anglais, " lui dit Sir Wilfrid en le félicitant.



Quand plus tard, comme député de St-Jacques aux Communes, il prit en Chambre la parole en réponse à M. Bergeron, député de Beauharnois, bien des oreilles souvent inattentives se dressèrent.

Bien que Desmarais ait souvent dit, pour confesser la timidité qui l'obsédait sous son apparente assurance, qu'il ne pouvait prendre la parole en public sans trembler de tout son être pendant les premières minutes de ses remarques, il n'en attirait pas moins particulièrement l'attention dès les premiers mots qu'il prononçait. Dans l'art de fixer dès le début l'intérêt de son auditoire, il l'emportait certainement sur plus d'un de ses incontestables rivaux.

Enfin ses heureuses facultés intellectuelles étaient servies par de puissants avantages physiques, voix de baryton sympathique et fortement timbrée, ceil noir, à la fois éclatant et doux, illuminant une

figure toute d'énergie et de virilité, un geste plein d'empire et dont, en outre, le dégagement était apte à reproduire dans les plus intimes détails toutes les sensations d'une âme ardente.

Au reste à cette époque de son passage aux Communes, l'état de sa santé le faisait songer à la retraite dans un milieu, sinon moins laborieux, du moins plus exempt de secousses, d'énervements et d'orages. Et il songea à la magistrature plus tôt que ne le comportait le programme de sa carrière.

Dans les années qui ont suivi sa défaite dans St-Hyacinthe, aux jours de ses succès dans St-Jacques, il disait avec une certaine allure philosophique :  
“ J'ai d'abord fait de la politique pour le plaisir de  
“ la chose, puis, dans l'illusion de la jeunesse, je me  
“ fis modestement le programme suivant : députa-  
“ tion, ministère, magistrature. Un article de ce  
“ programme a manqué, celui du ministère. Au  
“ lieu de passer au sommet cette période de ma vie,  
“ je l'ai passée dans la cave. Je suis populaire au-  
“ jourd'hui ; quoique je me propose de faire pour  
“ le mieux, dans un an j'aurai peut-être cessé de  
“ l'être. ”



Il aurait aussi aimé à écrire, s'il en eut eu plus le temps. Il était bien intéressant de l'entendre citer puis commenter des extraits de volumes de littérature, de philosophie ou d'économie politique.

Dans son isolement de 1892, dans la période d'hésitation sur ce qu'il allait faire après sa défaite, il lui arriva même de lire et commenter certaines parties de romans, trouvant en cela autant de solidité que dans les choses de la vie réputées plus sérieuses.

On a dit sérieusement que Desmarais était indolent. Si l'on eut dit qu'il travaillait autant que les hommes qui travaillent le plus, mais non pas aux mêmes heures, on eut été plus exact, on l'eut même été absolument.

Rien ne lui pesait comme la contrainte. C'était un tempérament fait de liberté. Si, comme il est au reste assez difficile de le nier, la propension à régler sa journée sur son cadran est une qualité, on ne peut guère la reconnaître à Desmarais. Ni les plus sympathiques remontrances de Mercier qu'il aimait pourtant beaucoup, ni les plus affectueuses exhortations de sa digne et dévouée épouse qu'il aimait davantage, ne purent le tirer de sa singulière habitude de dîner à l'heure où les autres

travaillaient et de travailler à l'heure où les autres dinaient ou dormaient, puis de ne faire souvent qu'un ou deux repas par jour. Et ses repas lui firent rarement interrompre un travail. Impatient parfois de disposer d'un ouvrage dont l'exécution aurait pu être différée sans inconvénient, et s'y mettant avec complaisance, préférablement à d'autres dont l'urgence s'imposait davantage, son manque d'ordre et de méthode, non dans ses travaux mêmes, mais dans l'application qu'il y faisait de son temps, le jetait parfois dans de bien embarrassants retards. C'est alors qu'il se tirait d'affaire au moyen de sa puissante rapidité au travail et que parfois le dîner de la veille d'une affaire importante changeait de date. Dans des circonstances de ce genre il lui arriva de travailler sans désemparer de 1 heure de l'après-midi à 3 heures du matin. Des factums à produire en Revision ou en Appel devinrent parfois l'occasion de ces tours de force. Le fait que le vide se faisait autour de lui aux heures des repas ne le dérangeait aucunement.



Il avait dû apporter des retards analogues à la rédaction de la thèse pour le baccalauréat qu'il exposa devant l'Université McGill dont il suivait les

cours légaux. Ses confrères s'y étaient pris bien avant lui. L'un d'eux s'était même astreint au soin de faire recopier son manuscrit par une main de calligraphe particulièrement élégante, s'efforçant de ciseler autant que possible la forme au profit de la substance. Quant au manuscrit de Desmarais, il était simplement sommaire, ce qu'on pouvait le plus sûrement appeler un original et, de tous ceux soumis, certainement le moins soigné. Desmarais décrocha cependant le premier prix : la substance l'avait, avec beaucoup de raison, emporté sur la forme.



Un jour où il avait deux causes à plaider, il se dirigeait diligemment vers le bureau où déjà Mercier l'attendait anxieux. Son ami Euclide Richer, récemment revenu d'Europe, le voit passer, l'arrête, l'informe qu'il avait apporté de Paris un ouvrage fort intéressant et l'invite à en prendre connaissance. " C'est malheureux, observa Desmarais, il me faut aller en Cour ce matin ; je vais toujours y jeter un coup d'œil. " Il entre dans l'arrière-magasin, on lui apporte le volume, il l'ouvre, le feuillette, s'y attache, s'y acharne, s'installe à son aise,

et c'est là que Mercier, après avoir été obligé de plaider les deux causes qu'il ne connaissait que fort imparfaitement, le trouva vers 3 heures de l'après-midi aussi indépendant des soucis de la profession que s'il n'y eut jamais appartenu.



Une autre fois il était à faire un discours à l'occasion de la fête des Arbres, à quelques verges du Palais de Justice, pendant que l'une de ses causes y était appelée. Il exposa avec espérance la richesse particulière des forêts de son pays, précisément au moment où son client constatait avec désespoir la pénurie générale de sa défense. Heureusement pour ce dernier que le juge (l'hon. L. V. Sicotte), voyant son délaissement, interrogea lui-même ses témoins qui lui furent favorables, et lui fit gagner sa cause.



Desmarais avait plutôt le don de l'ordre intellectuel que celui de l'ordre matériel.

Thiers, assure-t-on, dictait à la fois à trois se-

crétaires. Un peu de scepticisme jeté sur cet enthousiasme de l'histoire, n'offusquerait peut-être pas trop l'exacte vérité. On peut du moins dire que la sténographie n'était certainement pas le mode d'écriture adopté dans les circonstances, probablement, de la rédaction de l'Histoire de la Révolution et de l'Empire, ouvrage où le petit homme de tous les talents a fait preuve d'une force d'observation et de compilation si remarquable.

Desmarais avait, notamment au point de vue de la rapidité au travail, de ces aptitudes intellectuelles analogues à celle du grand homme d'Etat français. Il aurait pu avec ordre dicter à trois secrétaires à la fois, mais gare aux détails matériels, aux documents qui faisaient la base de ses savantes observations.

En été 1885, il recevait une lettre fort sympathique de Louis David Riel dont le nom et la cause agitaient à cette époque, en différents sens, l'opinion publique de tout le Canada. L'instant d'après, un client entre et demande une copie d'acte notarié déposée quelque temps auparavant entre les mains de Desmarais pour les fins d'une cause qui lui était confiée. Les recherches de commencer avec l'aide de tout ce que le bureau comptait de clercs. On ne trouva pas l'acte notarié et l'on égara la lettre du malheureux chef métis. Si Desmarais eut été homme à prendre humeur d'un contretemps, il en avait l'occasion, mais il se borna à considérer en

philosophe l'aventure qui n'eut pas au reste de suites regrettables, puisque l'un et l'autre documents furent retrouvés un peu plus tard.



Un autre incident, qui donne bien comme trait dominant du caractère de Desmarais la note gaie et bienveillante, est le suivant :

Il venait d'adresser une lettre professionnelle ; Mercier y jette un coup d'œil. " Tâchez donc, observe celui-ci, mon cher Desmarais, de donner un peu plus d'élégance, de relief, à votre écriture, on ne peut qu'y gagner à ces soins, à ces détails. "

" C'est vrai, répond Desmarais, mais l'écriture est comme la figure, on ne peut la reformer. A tout événement, mon écriture est bien lisible et comporte bien en conséquence son principal objet. "

L'instant d'après Mercier en adresse une à son tour. L'élégance y était incontestable, et l'esthétique ligne droite y trouvait irréprochablement son compte. La lettre partit. Quelques jours après, un brave homme entre au bureau de Mercier & Desmarais avec cette dernière lettre à la main. " Dites donc, fit-il, voulez-vous être assez bon de me lire cette lettre-ci ? Les enfants d'école sont ar-

rivés l'autre jour avec, ont dit qu'elle m'était adressée, la maîtresse est venue, elle aussi. Ils m'ont dit que d'après les *lettres moulées* qu'il y avait dessus, ça venait de vous autres, mais ils n'ont pas pu me dire ce que vous me vouliez. Je suis venu à la ville aujourd'hui, et je suis entré. ”

“ Votre trop mystérieuse élégance met rudement le professorat à l'épreuve, ” fut la remarque faite par un associé à l'autre, en présence du client à qui, au reste, furent donnés les renseignements demandés.



Desmarais avait plus d'aptitudes pour la profession qu'elle n'avait d'attraits pour lui. A sa plume professionnelle, à son bureau, il préférait sa bêche et son jardin. Aussi il est plus facile d'harmoniser des fleurs, même d'origine étrangère, que de concilier des plaideurs intransigeants. Ses clients, ses associés et ses clerks l'ont souvent contrarié en le tirant de sa chère solitude. Que de plaideurs sont passés à son bureau vacant, se dirigeant ensuite vers celui d'un confrère, mus par la considération que l'assiduité vaut autant que la supériorité. Il était l'homme des ressources, des coups d'éclat qui

font la clientèle, non celui du système, de la méthode, qui la conserve.

Ceux qui ne l'ont connu qu'à l'occasion de certaines de ces harangues politiques en assemblée contradictoire, ont pu prendre pour de la violence ce qui n'était que la manifestation momentanée de convictions profondes chez le plus doux des hommes. "Croyez-vous, disait-il un jour, à un ami personnel mais d'opinions politiques différentes, qu'il est de mon caractère de tenir le langage violent que vous m'entendez parfois tenir ? L'ardeur de mes convictions arrache à mon tempérament des sacrifices qui me sont plus pénibles que vous pouvez le croire." D'autres circonstances publiques étaient plus conformes à son véritable caractère, ses entretiens et ses rapports privés l'étaient entièrement. Outre une conversation particulièrement intéressante, il possédait au plus haut degré la régularité de la plus agréable humeur et la rondeur de manières propre aux caractères ouverts et sympathiques.

Mercier, parfois plus insinuant que Desmarais auprès des foules, avait dans ses rapports privés des moments d'humeur qu'on ne connut jamais à ce dernier. Mercier est plus doux en public, et Desmarais l'est plus privément, disaient généralement ceux qui connaissaient bien l'un et l'autre. Si le premier pouvait donner à son ami des exemples de modération dans les débats publics, celui-ci les

lui rendait dans les circonstances intimes. Ces deux hommes puissants, respectivement doués d'une intelligence si bien équilibrée, trouvaient en même temps, l'un dans l'autre, l'équilibre de leur tempérament, le contre-poids nécessaire à l'ardeur de leur caractère respectif.

Desmarais était aimé de ses subordonnés, Mercier en était craint. La jovialité inaltérable du premier avait le meilleur effet sur les moments d'humeur du second dont le grand cœur au reste était aussi fort accessible aux sentiments de tolérance et d'attachement.



Pendant qu'ils exerçaient en société leur profession à St-Hyacinthe, Mercier prend un livre de compte, et l'ouvre. Desmarais et le clerc (ce dernier est aussi depuis devenu magistrat) qui se trouvaient présents, le voient s'arrêter, se croiser les bras devant le livre ouvert, et pâlir : il venait d'y voir une tache d'encre de la plus alerte désinvolture. " Celui qui à l'avenir souillera un livre de semblable tache perdra son salaire de la semaine, " furent les paroles qui tombèrent solennellement et lentement—comme pour être comptées comme des

chiffres—de la bouche de Mercier. Il se fit un silence au cours duquel on pouvait voir le sourire un peu gouailleur de Desmarais et le malaise point du tout provoquant du pauvre clerc. Et Mercier, reprenant ses recherches, tourne quelques pages, puis, se disposant à ajouter une note à une entrée déjà faite, il approche un peu trop nerveusement sa plume de l'encrier que, dans son énervement, il renverse et fait se déverser intégralement sur une double page du livre fatal. Il se fit un second silence plus énervant que le premier. Desmarais le rompit : “ C'est un règlement sage que vous éditez-là, Mercier, dit-il, mais je vois aussitôt qu'il est incomplet. N'est-ce pas qu'il faudrait y ajouter une clause destinée à régir aussi ceux qui, comme vous et moi, ne sont pas salariés. ”

Un bon moyen de détendre au plus tôt un ressort est de le pousser de suite à son extrême degré de flexibilité. C'est ce que Desmarais avait fait avec ce normal résultat : Mercier sourit, l'incident fut clos, et le livre aussi.



M. L. F. Morison, avocat et ex-maire de St-Hyacinthe, avec qui Desmarais pratiqua aussi en société, vit des doléances analogues de sa part accueillies

de la même façon. Des étudiants, race nouvellement éclos à la liberté et comme telle un peu socialiste, un peu vaudale même à ses heures, avaient fait la " veillée " dans le bureau de la société, choisissant de préférence cette heure nocturne pour leur réunion dans, entre autres intentions, celle de ne pas troubler le commerce des clients ou le travail des patrons. On fit causerie, ripaille, partie de carte et finalement partie de boxe... avec le mur pour adversaire commun et unique. C'était à qui aurait laissé sur le malheureux mur l'empreinte la plus profonde, puis satisfait du devoir accompli, on alla dormir.

Le lendemain M. Morison entre.

C'était des temps plus heureux : il voyait parfaitement clair alors, et les traces gymnastiques de la veillée n'étaient pas de celles qui pouvaient échapper à son œil scrutateur. Appuyé de toutes les raisons irréfutables, il fit remarquer à Desmarais les traces révélatrices de la turbulente veillée, et se plaignit—avec autant d'amertume que de raison—de ce que des jeunes gens, sensés bien élevés, se fussent permis d'aussi préjudiciables écarts. " De la jeunesse, de la jeunesse, dit Desmarais, et de bonnes jeunesse, ajouta-t-il en souriant. " Le fait est que la solidité du macadam même en eut été ébranlée.

A un autre de ses associés, qui recevait de bien mauvaise grâce la visite du percepteur des frais du

greffe, si péniblement connus dans la profession sous le nom taquin de “ déboursés, ” il arrivait parfois, sous l'inspiration de l'humeur déterminée par l'importun visiteur, de désigner, dans le livre de caisse, par les mots, “ maudit greffe ” ou “ greffe maudit, ” l'item acquitté.

Cet associé devint greffier, puis à son tour faisait, désormais à son profit, la visite jadis si vexante.

“ Dites donc, fit Desmarais, en plaisantant, désignez-vous encore dans votre comptabilité les “ items du greffe comme vous le faisiez quand vous “ étiez mon associé ? ”

Dans des conditions de gêne pourtant bien sérieuses, il lui arriva de tenir à son associé, au moment de partager l'excédant de la caisse, le langage suivant : “ Non, gardez cela. La moitié ne m'accommoderait pas, le tout même me serait insuffisant, tandis que ça peut vous être de quelque utilité. Quant à moi, j'attendrai. Demander un peu plus ou un peu moins de crédit fait peu de différence, quand on est astreint à en demander. ”

Il se présente un jour à une institution financière qui lui devait un compte de quatre cents dollars, anxieux d'en toucher le montant afin de faire face à certaines obligations pressantes. On l'informe qu'on ne peut lui payer ce montant qu'on entend retenir et qu'on retient effectivement en compensation intégrale ou partielle du billet d'un protégé dont il est l'endosseur.

Et il ne se fâcha pas.

Il est douteux qu'en dehors de certaines rencontres publiques et des circonstances où il croyait fermement qu'un client n'avait pas eu justice de la part du tribunal, ses plus intimes l'aient jamais vu donner dans un mouvement d'humeur.

Ajoutons qu'il eut beaucoup de dettes et n'en laissa aucune.



La générosité, la tolérance, l'affabilité et la sympathie faisaient le fond du caractère de Desmarais. Ceux qui le connaissaient publiquement l'admiraient, ceux qui le connaissaient intimement l'aimaient, et il faisait le bonheur de son excellente famille dont il était particulièrement chéri.



Il va de soi qu'un homme de ce caractère et de ce degré de développement intellectuel n'était pas un fanatique au point de vue religieux. Il était

partisan convaincu de la liberté religieuse comme de la liberté politique et civile. Il avait de l'estime pour les convictions religieuses, source de moralité et d'espérance, appréhendait en même temps l'usage qu'un zèle outré en fait faire, puis il était d'avis que ceux qui font du mal aux autres à raison de questions religieuses sont les premiers à manquer de religion, à en violer la règle fondamentale, la Règle d'Or de l'Évangile qui nous dit à tous de ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit à nous-mêmes. Ceux-là, disait-il, qui veulent par la violence, imposer aux autres leur manière de voir en fait de religion n'ont point en vue l'intérêt de cette dernière, et ceux d'entre eux qui sont conscients de la portée de leurs actes le savent bien, tout en le taisant. Ils cherchent seulement à cultiver à leur profit un moyen puissant de commander aux hommes. Il était l'apôtre de la tolérance, non celui de la coercition, de la persécution.

Et malheur à ceux qui voulaient soulever contre lui le préjugé religieux.

On rapporte que deux adversaires, qui avaient eu avec la justice des démêlés d'où ils étaient sortis quelque peu meurtris, tentèrent un jour contre lui l'emploi de ce moyen. " Regardez donc, fit-il observer à la foule, si ma position n'est pas plus semblable à celle du Christ que celle de mes adversaires. Le Christ était sur le Calvaire entre deux vo-

leurs, et je suis sur cette estrade entre deux misérables. ”



Au dernier voyage qu'il fit à St-Hyacinthe, en Janvier 1904, il eut de son ami Blanchet (qui devait si péniblement perdre la vie quelques mois après lui) la bienveillante invitation suivante : “ Venez donc veiller chez moi ce soir, Desmarais. En retour du plaisir qu'en cela vous me ferez, je vous promets celui de vous faire rencontrer nombre de vos anciens concitoyens et amis. ” \*

L'invitation fut acceptée avec empressement, et la traditionnelle généreuse hospitalité de Blanchet s'accentua peut-être particulièrement ce soir-là.

Furent présents, en autant que la mémoire peut les retracer : MM. le Maire St-Jacques, L. F. Morison, Jos. Morin, L. P. Morin, Sylas Duclos, J. B.

\* Le matin du 31 Août 1904, j'avais laissé sur ma table de travail les deux ou trois premiers feuillets de ces notes biographiques concernant ce sympathique ami, le juge Desmarais, dont la carrière comportait des anecdotes auxquelles était lié un autre bon et généreux ami, J -B. Blanchet, dont l'existence, remarquable aussi, prenait brusquement fin ce jour-là.

Les événements qui ont suivi ne m'ont permis, qu'à la faveur des heures de loisir d'un récent voyage, de reprendre ces notes et de les compléter.

Je ne faisais que commencer à dire ce qu'avait été l'un de nos citoyens, décédé subitement, et la mort nous en enlevait deux autres plus subitement, plus brusquement encore : J.-B. Blanchet venait de périr, avec son ami, Charles Simard, dans le trop mémorable accident de Richmond.

Il arrive que nous ne suffisons pas, en d'autres termes, à compter ceux qui tombent devant nous.

Brousseau, Ls. Brousseau, Eusèbe Morin, Robert Deschènes, G. Bégin, F. X. A. Boisseau, J. P. Bazinet, H. A. Beauregard, A. J. Dubuc, G. A. Charpentier, D. T. Bouchard, J. O. Beauregard, A. Delâge, Emile Marin et l'auteur de ces lignes.

Jamais Desmarais ne fut plus spirituel, plus in-tarissable, plus agréable, plus intéressant causeur. Ce fut plus qu'un entretien, ce fut plus qu'une causerie, ce fut une série d'inoubliables conférences qu'il donna ce soir-là. La moitié de la vie de Mercier y passa, ainsi qu'une partie de celle de son ami, le curé Labelle. Les traits les plus saisissants de l'histoire canadienne des vingt-cinq dernières années, les anecdotes les plus empoignantes d'intérêt, les détails inédits de bien des misères et de bien des sacrifices de la vie publique, le tout traduit dans la plus alerte comme la plus bienveillante conversation, illustré de la plus artistique démonstration, ont rendu cette soirée inoubliable à tous ceux qui eurent l'avantage d'y assister.

“ Dans ses relations sociales, disait-il à cette occasion, un juge doit toujours agir de manière à faire oublier qu'il est juge, et ne jamais l'oublier lui-même. ”

Les conditions de lutte dans lesquelles Desmarais avait vécu à St-Hyacinthe étaient disparues ; l'atmosphère agitée, dans laquelle son tempérament fait de dévouement et d'ardeur l'avait fait vivre, s'était calmée, les coups de l'attaque et de la dé-

fense avaient cessé, la fumée des batailles était dissipée, le drame était fini, l'acteur objet d'un sympathique rappel, venait sur l'avant de la scène saluer les spectateurs. A la faveur du calme, d'une clarté complète, on put sagement juger de sa valeur, de ses dimensions, de sa taille ; on les jugea puissantes, colossales, nettement supérieures.



Interrompu dans sa carrière d'homme d'état, paralysé dans cette voie par les circonstances, bien que son ascension sur le banc fut en quelque sorte pour lui une retraite, il n'y brilla pas moins d'un éclat particulier, exécutant en outre une somme de travail qui, sous ce rapport, lui laisse peu de rivaux. Juge unique d'un district considérable, comprenant trois circuits, outre le chef-lieu, il rendit, durant ses trois années de magistrature, autant de jugements que ceux de ses collègues qui, pendant la même période, en rendirent le plus, et jamais peut-être l'abstention de la revision et de l'appel n'honora un magistrat avec plus de persistance. A l'unanimité, et en maintes occasions, son barreau de Trois-Rivières lui décerna le plus beau témoignage de puissance intellectuelle, de rare sagacité

et d'intransigeante impartialité. " Si j'ai souffert de la malveillance ou de la partialité comme avocat, disait-il, je ne veux pas avoir à me les reprocher comme juge. " Il sut, lui, partisan politique ardent et convaincu, cesser complètement de l'être en montant sur le banc. Il évita en même temps, avec un égal bonheur, l'écart contraire, celui de favoriser ses anciens adversaires au détriment de ses anciens amis politiques, sous la regrettable impression que dans cette partialité à rebours réside la perfection de l'impartialité. Invulnérable dans sa conduite, il ne laissa pas la courtoisie et l'intrigue entamer son indépendance et se ménager des moyens de contrôle. Il sut ainsi, particulièrement précis et heureux dans l'accomplissement de son devoir de magistrat, être juge à la fois avec une bienveillance toujours soutenue et une attitude de défi discrète mais pleine d'assurance et de sécurité.

Il fut le dernier juge ayant seul charge du vaste district de Trois-Rivières.

En dehors de l'inconvénient du surcroît d'ouvrage que déterminait cet état de chose, le séjour de Trois-Rivières dut lui être agréable à plus d'un titre.

Ce séjour ne lui fit cependant jamais oublier St-Hyacinthe dont il aimait particulièrement les traditions et l'esprit public, où il avait passé la période la plus active de sa carrière, où il avait surtout lutté et espéré, connu le succès et les désillusions,

mais où il savait toujours aussi exister à son égard de bien précieuses sympathies qui lui avaient été tant de fois manifestées, privément ou dans nos grandes assemblées.

Aussi, c'était non-seulement comme un ami, mais comme un frère, que le citoyen de St-Hyacinthe était accueilli chez le premier magistrat de Trois-Rivières, ce qui était déjà, au reste, conforme à certaine tradition.



Quelles étaient maintenant les vues politiques et sociales de Desmarais ?

Il était libéral, de nature, de caractère, d'opinion, de goût, d'adhésion. En tout pays du monde que ce pût être, on l'eut vainement cherché autour du pouvoir arbitraire, et on l'eut sûrement trouvé dans le groupe démocratique, qu'il fut considérable ou peu nombreux, puissant ou faible. Pour considérer la légitimité des conditions d'existence des sociétés, il refusait de s'appuyer sur le principe que la nature aurait fait des serviteurs et des maîtres, c'est plutôt du principe consacrant que tous les hommes sont nés égaux et libres qu'il s'inspirait. D'après lui, le talent, l'esprit de travail, la prudence, le hasard, tous facteurs soustraits

au contrôle public, et non la loi, pouvaient créer ou maintenir des différences dans les conditions sociales. Et encore ce n'est que d'un creuset où serait constamment jeté une plus forte proportion d'humanité que de stricte justice, que pouvait sortir le corps de législation le plus désirable à ses yeux.

Le témoignage de l'histoire, corroboré par ce qu'il voyait lui-même dans l'instinct de l'homme, le convainquait nettement que l'absolutisme héréditaire de siècles nombreux était simplement l'œuvre d'hommes supérieurs qui, par des actions d'éclat, avaient d'abord amené le peuple à abdiquer à leur profit sa souveraineté naturelle, réussi en même temps à réunir et consolider sur leur tête tous les pouvoirs publics, puis étaient définitivement parvenus à assurer à leur postérité la transmission de tout ce patrimoine d'autorité usurpée, dans laquelle il ne voyait d'autre rapport avec le droit divin que la transgression même des lois de l'Auteur du monde.

Il y voyait bien la manifestation de l'égoïsme inhérent à la nature humaine, mais nullement la sauvegarde de la justice et de l'intérêt publics qui veulent que ceux qui sont appelés à compter avec une loi, à contribuer à un impôt, aient leur mot à dire et leur part de contrôle sur cette loi et sur cet impôt.

Il croyait à la démocratie, non-seulement comme

théorie attrayante, mais comme système praticable ; non-seulement comme marchepied, mais comme sentier ; non-seulement comme objectif de profession de foi, mais comme champ d'action ; non-seulement comme couleur de drapeau, mais comme règle de carrière.

“ S'il y avait un peuple de dieux, a dit un philosophe, il se gouvernerait démocratiquement. ”

Malgré les difficultés et les inconvénients du gouvernement du peuple par le peuple, ce gouvernement vaut encore mieux que le pouvoir arbitraire établi à perpétuité. Au moins le premier comporte en lui-même son remède qui n'est pas applicable au second, et les élections coûtent moins cher que les révolutions.

Ainsi pensait Desmarais.

Il admirait les grandes actions d'humanité, de dévouement, de philanthropie, de justice, mais il ne reconnaissait pas à leur caractère transitoire la vertu d'engendrer des privilèges perpétuels. Il voyait toujours de l'imprudence dans l'octroi ou la reconnaissance d'un pouvoir illimité. Il avait vu l'inamovibilité opérer tant de regrettables transformations.

Il croyait positivement aux faits, médiocrement aux titres, et les blasons blessaient son sens de l'égalité et de l'équité. Les cérémonies et les décorations, tendant sans cesse à s'introduire à titre d'hommages, d'égards, de déférences, pour en im-

poser aux populations et en définitive les asservir et les exploiter, lui étaient particulièrement suspects.

A une grande convention de Forestiers tenue à Rutland, Vermont, en 1886, il refusa de souscrire à ce système suranné et, son exemple ayant été suivi par la majorité de ses co-délégués, il déjoua les plans d'un personnage mieux pourvu de prétentions que de titres authentiques au commandement.

Son esprit d'humanité et de justice se révoltait au spectacle de la duperie. Il croyait de son devoir de protéger l'inconscience aux mains de l'intrigue, et le charlatanisme ne lui échappait pas, de quelque voile qu'on prit soin de le couvrir.



Ses idées économiques, durant la période la plus active de sa carrière publique, avaient pour objectif le libre-échange.

“ Si le Canada décrétait la liberté de son commerce, disait-il, son budget doublerait en dix ans. ”

Ceux qui furent témoins de ces paroles, et le sont maintenant des conditions économiques du Canada, sont à l'aise pour dire qu'il a, en 1893, lu couramment dans les statistiques de 1903, qu'il a clai-

rement vu dans l'avenir, si toutefois sa perception du système propre à l'assurer n'a pas été aussi précise.



Un homme de sa mentalité et de son attachement à sa race ne pouvait manquer d'être en outre soucieux de l'avenir de cette race. Il ne croyait pas devoir à cet égard se contenter de s'agiter, sans but autre qu'une participation quelconque à l'administration publique, dans les banales conditions d'un *statu quo* toujours privé du cachet de la pleine souveraineté politique.

Aussi le voyons-nous en 1893, à côté de Mercier, avec la théorie de l'Indépendance Canadienne à la bouche, visitant puis haranguant nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre qui, en toute liberté et sans inconvénient, pouvaient examiner et apprécier ce projet et y accorder ouvertement leurs sympathies. De leurs quartiers généraux établis à Boston, Hôtel Vendôme, où affluait une correspondance volumineuse et des plus encourageantes, ils pénétrèrent dans les différents centres des États de l'Est où avait surtout porté l'émigration canadienne. Le gouverneur Russell et le président Cleveland leur firent respectivement l'honneur d'une réception.

Pendant leur séjour à Boston, ils firent la con-

naissance de l'ex-président du Vénézuéla, comme eux, temporairement brouillé avec l'opinion publique de son pays.

On se rappelle en effet qu'à cette époque, Mercier et ses partisans avaient perdu le pouvoir à Québec où régnaient M. de Boucherville et ses amis. De même dominaient au Vénézuéla les adversaires de l'ex-président dont en outre la rentrée à Caracas, avant le retour de l'opinion, n'eut pas été prudente.



Cette liaison en pays étranger de ces ci-devant hommes d'état, simultanément jetés dans des situations analogues, et à l'occasion de laquelle on se communiquait idées et projets, ne pouvait manquer d'intérêt, non plus que de comporter des leçons utiles. Ce n'était pas "Marius assis sur les ruines de Carthage," mais le poète eut pu dire aussi à cette occasion :

" Et ces deux grandes ruines  
" Se consolient ensemble. "

Boston est à bien des titres la terre classique de la liberté américaine. Ses monuments, ses bibliothèques, son caractère, son aspect, disent son histoire. Son séjour et son atmosphère comportaient des

suggestions auxquelles se prêtait l'état d'âme de Mercier et Desmarais dans les conditions où se trouvait alors leur pays.

Les moyens constitutionnels leur paraissaient pouvoir suffire à leur but qui était nettement l'indépendance du Canada. Non peut être comme état politique définitif et permanent, car les conditions de consolidation et de maintien leur paraissaient devoir être bien onéreuses à un pays dont l'étendue était si disproportionnée avec la densité de sa population. Mais ils voyaient dans l'indépendance absolue de leurs compatriotes la seule condition dans laquelle ils pussent, sur un pied réellement d'égalité avec les Etats-Unis, traiter de l'annexion que ces hommes croyaient à cette époque être la destinée définitive du Canada.

Le grand sentiment humanitaire primait chez eux celui de l'exclusivisme national.

L'union politique de l'Amérique du Nord eut mis la paix perpétuelle extérieure sûrement à la portée de cette moitié du continent, et prévenu les attaques en les rendant évidemment inutiles.

A tout événement, l'indépendance était le but poursuivi, comme moyen de fixer ultérieurement avec plus d'avantage les destinées du pays, ou comme système exclusif permanent.

Les conditions actuelles du Canada, ses excellents rapports avec la métropole, les garanties qu'offrent les dispositions de cette dernière pour le bon fonc-

tionnement de la constitution canadienne, en rapport avec les minorités à la protection desquelles elle pourvoit, conservent à la population canadienne en général de fort rationnelles sympathies pour le *statu quo* et lui font préparer puis attendre l'avenir avec confiance.

Mais si, dans les conditions de 1893, quelle que fut l'origine du Canadien, quelles que fussent ses traditions et ses sympathies, il eut fini par prétendre aux yeux de l'étranger et à ses propres yeux, être, à égalité de condition sociale et d'avantages individuels, considéré enfin comme l'égal du citoyen de n'importe quel pays ; si, sur cette surface singulièrement colonisée de la vaste et généreuse Amérique, on eut cru pouvoir alors, sans les secousses et les angoisses intenses des vieilles sociétés d'Europe, penser à l'émancipation intégrale de notre race collective, si ce jour enfin fut alors arrivé, celui qui aurait narré ces choses, aurait eu à compter avec un préliminaire, une préface inévitable. Il aurait eu à dire que deux hommes avaient été les précurseurs de ces importants événements.

Ces deux hommes sont Mercier et Desmarais, et à cet égard l'histoire aura peut-être, quelque jour, à s'arrêter sur leur nom.

Nos compatriotes des Etats-Unis accueillirent leurs idées avec enthousiasme. Le président Cleveland, le gouverneur Russell, l'ex-président du Vénézuéla, des membres du Congrès et du Sénat

américain prêtèrent une oreille bienveillante aux contagieux projets de nos deux sympathiques Canadiens.

Au pays, un juge d'Ontario était sur le point de démissionner et de prendre la direction du mouvement dans sa province. Dans la province de Québec, les chefs étaient tout trouvés, et un parti ayant pour programme de proposer à l'Angleterre des rapports nouveaux allait ouvertement devant le pays à l'élection qui allait suivre.

On s'est heurté à quelque chose, et la réalisation du projet ne fut pas tentée, mais Mercier et Desmarais avaient jeté un cri qui a été entendu.

Un théâtre plus étendu, des circonstances plus favorables eussent permis à ces hommes puissants de briller davantage, de laisser des traces plus profondes sur la surface de leur pays, dans sa condition politique, ses lois organiques, sa législation générale, ses conditions universelles d'existence. Mais ils ont planté des jalons de haute taille que les fils si bien doués qu'ils ont respectivement laissés, et leurs concitoyens, auront peut-être un jour ou l'autre l'occasion de relier pour en faire l'œuvre du plein développement national à laquelle leur nom restera indestructiblement attaché.

Si un jour on voit sur le pittoresque promontoire de Québec ou le sybillique bastion d'Ottawa, un marbre ou un bronze nouveau, où serait inscrit le nom de ces deux grands citoyens, on ne fera que

constater l'attention reconnaissante de la postérité envers deux hommes qui ont tenté pour leur pays quelque chose, d'une opportunité discutable peut-être, comme celle de maints grands événements, mais quelque chose d'indiscutablement saillant, pour leur race et leur pays.



De ses cinquante années d'existence, Desmarais en a donné trente aux questions ou aux affaires publiques.

Par des moyens nouveaux, par des considérations jusqu'alors inédites, par des méthodes personnelles, il a démontré que l'humanité, la tolérance et la liberté individuelle et publique---légitimes facteurs de compensation à opposer à l'apreté universelle des conditions de l'existence humaine---sont conciliables avec l'ordre—et tout ce que la toujours suspecte raison d'État peut comporter de motifs acceptables—dans une plus large mesure et sous encore plus de rapports que n'en consacrent les sociétés modernes les plus avancées, dans l'œuvre généreuse et bonne de l'amélioration des conditions de la vie des individus et des sociétés.

Il a aidé les gouvernants, surtout les gouvernés.

Il a émis des idées, il a accompli des œuvres, il en a ébauché d'autres que la force de transformation qui travaille sans cesse les sociétés parachevera peut-être.

Ce fut une vie remarquablement laborieuse que celle qui a laissé des traces saillantes dans les Débats, Procès-verbaux et Statuts de Québec de 1890, dans ceux d'Ottawa, de 1896 à 1901 ; dans des œuvres publiques dont a bénéficié notre région, dans certaines voies ferrées qui l'atteignent ou la traversent ; dans les journaux de Montréal, de St-Hyacinthe, de Trois-Rivières, de Québec, dans les séries respectives du National, de La Patrie, de l'Union, de La Concorde, de l'Electeur ; dans les greffes des tribunaux ; partout où, dans un pays, s'enregistrent la pensée, le mouvement intellectuel, le progrès moral ; dans la tradition reconnaissante qui a recueilli cette carrière de haute mentalité, de généreuse philanthropie et d'incessant labeur.

Ses volumineux plaidoyers dans les deux affaires Demers, où il démontre une si profonde connaissance du cœur humain, ont été publiés à Montréal, en 1895, à des milliers d'exemplaires.

Aux siens et à son pays, à maints particuliers et à la collectivité de ses concitoyens, il a été utile : il a payé à l'humanité un tribut généreux.

Il restera une figure qu'on contempera rarement sans émotion et jamais sans intérêt.

